PROJET CONJOINT D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE ET D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE NATIONALE D'EQUITE ET D'EGALITE DE GENRE

Pays: COMORES

Ce projet répond à l'effet 2 de l'UNDAF 2008-1012 :

« Les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte ».

Titre du prog/projet:

Projet conjoint d'appui à la mise en œuvre du cadre stratégique et d'orientation de la politique nationale de la promotion du genre.

Durée du programme/projet : 2 ans Juillet 2008-Juillet 2010

Options de gestion des fonds: Mixte Pour le cas de l'UNFPA et UNDP : Parallèle Pour le cas de l'UNIFEM : Groupée, le PNUD étant

l'agent de gestion

Budget estimatif total du prog/projet : \$US471 510,29

Dont:

1. Ressources prévues:

GouvernementPNUD

En espèces 211 705,2 86 600

UNFPAUNIFEM

2. Budget non financé:

133 205,1

	(2)
Organismes des Nations Unies	Partenaires nationaux¹ (y compris les partenaires locaux)
M. Opia Mensah Kumah, CR SNU Signature Date et cachet	M. Ahmed Ben Said Jaffar Signature Ministère des Relations Extérieures,
M. Fernando Abaga, DRR PNUD Signature Date et cachet 29 8	M. Ikililou Dhoinine Ministère de la Santé, Solidarité et de la Promotion du Genre Signature Date et cachet
M. Benoît Mukanda-Bantu Kalasa Directeur Pays UNFPA Signature Date et cachet	110815 LEVICER
Mme. Nomcebo Manzini Directrice Pays UNIFEM Signature Date et cachet	

¹ Pour le PNUD, les signataires nationaux doivent comprendre l'organisme national de coordination et l'organisme national de coopération appropriés.

1. Résumé

L'analyse de la situation selon le genre révèle des disparités économiques, sociales et en matière de représentation et de participation à la prise de décisions ainsi qu'une complexité juridique favorisant des inégalités entre les hommes et les femmes. Le poids des femmes dans l'activité économique globale, la participation au processus de prise de décision et la représentation dans les organes législatifs et dans d'autres structures nationales (publiques et privées) reste très faible.

Pourtant la Constitution, comme tous les autres textes législatifs et réglementaires prônent et garantissent l'égalité de tous les citoyens, hommes et femmes. L'Etat comorien s'est engagé au niveau international à œuvrer pour le protection et la promotion de la femme, en signant et ratifiant un certain nombre de conventions telles que la Convention relative à la protection des droits de l'enfant (CDE) et la Convention relative à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW). Le pays s'est engagé à travers les objectifs du millénaire pour le développement notamment l'objectif 3, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cependant les structures et les mécanismes devant permettre d'assurer une véritable action de promotion de l'égalité de genre sont inadaptés et peu efficaces. Les capacités nationales et les connaissances sur les questions du genre sont limitées.

Le présent projet « Appui à la mise en œuvre du cadre stratégique et d'orientation de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité du Genre » traite l'équité de genre comme étant une préoccupation transversale qui doit être intégrée dans les différents programmes et politiques de développement. L'objectif global du projet est d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts d'asseoir les bases permettant de s'assurer que le processus de développement du pays prenne adéquatement en compte les besoins et les intérêts des hommes et des femmes. Pour ce faire, le projet contribuera à mettre en place et / ou renforcer des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité et de l'équité du genre et à améliorer la situation socio économique des femmes.

Le projet s'aligne au **Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté** (DSCRP) dans lequel l'Etat comorien s'est engagé à « promouvoir l'égalité des sexes et la participation de la femme à la vie économique, sociale, culturelle et politique ». De même, le projet vise à harmoniser les priorités nationales avec les **engagements internationaux** pris par l'Etat Comorien, tel que la CEDAW.

En plus, les objectifs stratégiques du projet s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité du Genre et visent :

- a) Le renforcement / mise en place des mécanismes nationaux de protection et de promotion de l'équité du genre afin de permettre l'intégration du genre dans les programmes et politiques de développement ainsi que dans les mécanismes légaux et institutionnels.
- b) L'Amélioration de la situation socio économique de la femme par des actions ciblées aux besoins spécifiques qui visent à réduire la pauvreté féminisée et à corriger les formes d'inégalités dont elles font l'objet;

En outre, cette initiative est cohérente avec le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour l'aide au Développement 2008-2012 (UNDAF 2008-2012), dont l'effet 2 « les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte » consacre un nombre d'effets et produits programmes aux actions visant la protection et la promotion de l'équité du genre.

Finalement, le projet travaillera en collaboration avec le Ministère de la Santé, Solidarité et de la Promotion du Genre (dont la direction Nationale de la Promotion du Genre), le Commissariat général au Plan, le Ministère de l'Economie, les institutions insulaires chargées des questions de Genre, les ONG locales et l'Université des Comores.

2. Analyse de la situation

2.1. Les disparités socio économiques

Les Comores ont un revenu par habitant de l'ordre de 500\$ par an. Le revenu par tête d'habitant selon le sexe révèle une disparité en faveur des hommes qui s'explique essentiellement par un effectif moins important de femmes ayant un emploi et un revenu. En effet, selon le recensement de 2003, 25% seulement des femmes étaient actives contre 46% d'hommes. Et seulement 15% d'entre elles avaient un emploi contre 37% des hommes.

L'analyse de la situation économique par rapport au genre montre un fort taux d'inactifs féminins (75%) dont 22% de femmes Ménagères. Ces femmes classées inactives au sens de la comptabilité nationale produisent pourtant des services non rémunérés, mais qui ont une valeur qui mérite d'être chiffrée.

Malgré le nombre plus important de femmes en âge de travailler ou potentiellement actives (71,7% contre 70% chez les hommes), leur niveau d'activité est très faible (17,9%, contre 32,8% chez les hommes).

Depuis peu on assiste à l'émergence de plus en plus dynamique d'initiatives individuelles féminines dans le processus de développement notamment dans le secteur privé commercial. L'expérience du système d'octroi de crédit et d'appui à la création de la micro entreprise, à travers les projets de micro finance tels que le projet AMIE financé par le PNUD, le projet FADC à travers le volet des AGR (Activités Génératrices de Revenus), les mutuelles d'épargnes et crédits (MECK), et d'autres initiatives et institutions de micro finances a modifié le paysage des micro activités féminines aux Comores.

Néanmoins, l'examen des actions du guichet commun ouvert en 2001 par les Instituions de financement en faveur des micro crédits, a révélé des disparités évidentes au détriment des femmes qui représentent moins de 17 % des bénéficiaires des prêts, contre 83 % d'hommes. Selon les études réalisées cette inégalité s'explique par le contexte socioculturel du pays, les femmes éprouvant plus de difficultés à trouver la caution financière exigée.

2.2. Les disparités sociales

La population comorienne est composée majoritairement de femmes (50,4%) qui, selon le dernier recensement de 2003 représentent 60% des inactifs et occupent seulement 2% des postes de grandes décisions «politiques et électives» et 30% des postes de la fonction publique. Bien que des efforts aient été accomplis dans le domaine de l'égalité de sexe en milieu scolaire et sanitaire, toujours est il qu'on assiste à des situations où la fille ou femme comorienne est marginalisée.

Au niveau de l'Education on constate encore des disparités plus ou moins notables au détriment des filles à tous les niveaux du système éducatif. Les données disponibles (source 2003) montrent que le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 79,6% pour les garçons, contre 66,4% pour les filles et dans les collèges, 45,1% pour les garçons contre 38,5% pour les filles. Ces situations s'expliquent notamment par les mariages précoces imposés aux filles mais également par les difficultés économiques et financières des parents.

Au niveau de la santé l'inégalité des rapports entre hommes et femmes demeure encore plus criante face à la maladie et la qualité de l'offre de soins. Bien que la répartition des établissements sanitaires réponde aux normes internationales de couverture géographique, une grande partie de la population féminine n'y a pas accès pour des raisons financières. La cherté des frais de soins (consultations et médicaments) empêche le malade de se faire soigner dans ces établissements de soins. Ces personnes privées de soins sont le plus souvent les femmes qui dépendent financièrement de leurs maris mais qui, faute de moyens financiers suffisants, se tournent souvent vers d'autres recours.

Ce sont surtout les contraintes d'ordre économique et financière qui limitent l'accès des femmes aux services et soins de santé moderne. L'analphabétisme, le faible accès aux moyens d'information et certains préjugés sociaux et culturels sont aussi des obstacles à l'accès des femmes aux soins de santé et aux prestations de services de santé de qualité.

2.3. Les disparités juridiques et en matière de participation à la prise de décision

Sur le Plan juridique, des nombreuses études ont mis en lumière la complexité du Cadre Juridique qui régit la protection de l'égalité du genre aux comores. Ce Cadre Juridique est régi concurremment par le droit musulman, le droit coutumier et les textes des lois hérités de la période coloniale (d'inspiration napoléonienne). Le Rapport National sur le Développement humain 2006 sur « Genre et développement » révèle que « chacune de ces trois branches composant le droit positif comporte, à des degrés différents, des facteurs de disparités entre les genres, entretenant ainsi des inégalités manifestes et plaçant, par voie de conséquence, la femme comorienne dans une situation précaire de nature à hypothéquer sa participation à titre égal avec l'homme dans la vie de la société, malgré l'évolution du cadre légal. »

Une étude comparative entre le cadre juridique comorien et la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) réalisée avec l'appui du PNUD, a révélé que le cadre juridique comorien est en conformité avec la CEDEF excepté quelques règles posées par le code de la famille et que des améliorations doivent être apportées de manière à le rendre plus protecteur des droits de la femme.

Au vu de l'analyse du cadre juridique, il apparaît que la législation comorienne est peu discriminatoire à l'égard des femmes. Cependant, les femmes comoriennes disposent toujours d'un statut inférieur, qui résulte du poids des mentalités, des us et coutumes, et d'une mauvaise interprétation de la religion.

L'Indicateur de Participation des Femmes (IPF) est évalué à 0,303 en 2003 selon le RNDH. Le taux de représentation parlementaire est de seulement 2% pour les femmes, contre 98% pour les hommes. La tendance est la même aux municipales, puisque le pays n'a assisté que depuis peu, à la première élection d'une femme maire.

Au niveau de l'administration, les femmes qui occupent des postes de direction et les cadres supérieurs ne représentent que 28% contre 72% des hommes. De même les femmes cadres moyens et techniciens représentent seulement 29% contre 71% pour les hommes.

Par ailleurs, les femmes participent peu et sont peu sollicitées à l'élaboration des politiques et programmes de développement. D'une manière générale, elles contribuent peu à la prise de décision, que ce soit à l'échelon communautaire ou public.

2.4. Sur le plan institutionnel

Les structures pour la promotion du genre ont des moyens limités pour l'exercice de leurs missions. Elles sont caractérisées par une insuffisance d'expertise et de ressources humaines et par la précarité des moyens logistiques et ressources financières. Le manque de synergie entre les structures nationales et les structures insulaires rend inefficaces les actions menées en matière de genre.

La question du genre est traitée comme un secteur isolé et ne se pose pas au niveau de l'administration générale ; elle est considérée sectorielle au lieu d'être transversale et multidimensionnelle.

Par ailleurs les structures chargées de la promotion de la femme, puis du genre sont marquées par une instabilité : les changements fréquents de dénominations et surtout leur relégation à un niveau moins élevé des institutions de l'Etat, les prive d'une haute personnalité disposant d'une autorité et d'une influence politiques incontestables.

En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, mises à part les institutions internationales, la dimension genre n'est pas encore perçue et bien appréhendée. Des lacunes et méconnaissances profondes de la problématique genre sont fréquentes au sein de ces organisations, même celles qui sont censées être à l'avant garde du plaidoyer en faveur de l'égalité de genre.

Initialement pour défendre les droits de la femme, ces associations semblent s'aligner sur la perspective de genre alors que, selon toute vraisemblance, cette mutation n'a suscité aucune modification ni de leurs statuts ni de leurs missions. Ainsi, les différentes associations féminines devraient bénéficier des formations en matière de genre à l'endroit des femmes en vue de rendre plus compréhensible et plus lisible l'approche du genre et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3. Stratégies, y compris les enseignements tirés et le programme conjoint proposé

3.1 Aperçu général/contexte:

La Constitution, comme tous les autres textes législatifs et réglementaires prônent et garantissent l'égalité de tous les citoyens, hommes et femmes. L'Etat comorien s'est engagé au niveau international à œuvrer pour le protection et la promotion de la femme, en signant et ratifiant un certain nombre de conventions telles que la Convention relative à la protection des droits de l'enfant (CDE) et la Convention relative à la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW). Le pays a en 2005 élaboré et transmis au Comité de Genève le deuxième rapport de suivi de la CDE, tandis que le premier rapport national périodique de suivi de la CEDAW est en cours de finalisation. Les Comores ont aussi souscrit à la Déclaration et aux plates-formes d'action de Beijing et africaine. Le pays s'est engagé à travers les objectifs du millénaire pour le développement notamment l'objectif 3, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'Union des Comores porte une attention particulière à la question de genre. Des programmes spécifiques en matière de réduction des inégalités sociales sont contenus dans le Plan d'Action quadriennal (2006 – 2009) du DSRP dans lequel sont prescrits les Programmes prioritaires devant conduire le développement économique et social du Pays aux objectifs de millénaire en 2015. Des objectifs de développement et de réduction des inégalités sociales qui ne pourront se réaliser rapidement et efficacement que lorsque les inégalités existantes sur le genre seront atténuées voire même éliminées.

Quatre des sept axes stratégiques identifiés par le DSRP (relance du secteur privé, amélioration de l'état sanitaire de la population, amélioration du capital humain à travers l'éducation et la formation professionnelle, renforcement de la justice et de la gouvernance) concernent des domaines qui sont susceptibles d'avoir un fort impact sur les vies des femmes. La stratégie indique clairement que les femmes seront les principales bénéficiaires dans le domaine des services sociaux (éducation, santé, planification familiale), des services économiques (services financiers, développement des PME) et de la justice. Un engagement à promouvoir les femmes dans les positions exécutives dans le secteur public et au niveau local est clairement établi dans le document.

Dans les activités opérationnelles de développement des agences du Système des Nations Unies, le soutien à la promotion du genre ressort comme une préoccupation constante (thème transversal). L'UNDAF 2008-2012 a pour but de « contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté en visant particulièrement les groupes vulnérables à travers la promotion des droits humains, de l'équité du genre et du développement ».

Cependant la société comorienne est sous la pesanteur de pratiques, valeurs et modes d'organisation sociale traditionnelles qui sont des facteurs de disparité et d'inégalité entre les genres. Les capacités nationales et les connaissances sur les questions du genre sont limitées ; l'engagement des femmes dans les partis politiques et dans les candidatures aux postes électifs reste très faible. Par ailleurs, l'environnement légal qui est assez favorable à l'égalité du genre comporte des incohérences et des insuffisances en raison de la complexité du cadre juridique régissant l'égalité et l'équité du genre. Toutefois, il est important de souligner des développements positifs récents en matière d'égalité de genre sur lesquels le projet pourra bâtir, notamment :

-La Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre a été élaborée et validée techniquement par l'ensemble des partenaires à la lumière du DSRP intérimaire et à travers l'appui de l'UNFPA.

L'adoption récente du code de la famille représente un progrès important vers le renforcement du statut légal de la femme. En plus, un Plan National pour sa vulgarisation et son application est élaboré et mis en œuvre.

- -La feuille de route du Gouvernement de l'Union des Comores fixe le renforcement des capacités des structures nationales en charge de la promotion du genre parmi ses objectifs.
- -Le pays est engagé dans le processus de décentralisation, qui est fermement soutenu par le PNUD, l'Union européenne et la France. Les élections législatives des îles et municipales devront se tenir dans le courant de l'année 2008. La tenue de ces élections constituera une opportunité pour les femmes pour accroître leur participation et leur représentation dans la gouvernance locale. La rédaction d'une loi sur les partis politiques et sa soumission à l'Assemblée de l'Union est attendue à court terme. Ceci constitue une opportunité importante pour plaider pour l'introduction de mesures volontaristes visant la représentation féminine.
- Le projet «Appui à la participation de la femme comorienne à la prise de décisions» mis en place par le Gouvernement avec l'appui du Gouvernement Japonais à travers le JWIDF et du PNUD a posé des acquis importants parmi lesquels :
- Une amélioration des connaissances des droits des femmes et des obstacles à leur participation à la prise de décisions par des campagnes de sensibilisation et de formation des membres des associations féminines au niveau communautaire et par des activités de promotion médiatique.
- Un renforcement des mécanismes et des structures oeuvrant pour la promotion de la femme et de l'égalité du genre par un appui logistique aux directions nationale et insulaires chargées de la promotion du genre, par des actions de formation et par la mise en place du « Réseau National des Avocats du Genre ». De même le projet a réalisé une étude comparative entre le cadre juridique comorien et la CEDAW et a appuyé le gouvernement pour la formulation des textes d'application des dispositions de cette convention. Le projet a lancé et diffusé le Rapport National sur le Développement humain 2006 avec pour thème « Genre et Développement ». Ces réalisations constituent des atouts devant contribuer à améliorer l'environnement juridique et institutionnel pour la promotion de l'équité du genre.

Enfin, le siège du projet constitue désormais un lieu d'information, de documentation et de consultation sur les questions du genre et pourrait servir de support de coordination, d'encadrement et d'impulsion des actions et initiatives futures en faveur de l'équité du genre.

3.2 Enseignements tirés:

Les principaux enseignements tirés des expériences passées concernent aussi bien la définition des stratégies, objectifs et activités que l'approche et les méthodes utilisées pour leur mise en œuvre.

- a) la définition des stratégies et objectifs de promotion de la femme et de l'égalité du genre doit traduire une volonté politique concertée et partagée avec tous les acteurs de la société et se décliner en activités opérationnelles et mesures volontaristes visant à changer les comportements et la société. Il faut veiller à une meilleure articulation de l'objectif à atteindre, des activités à réaliser et des résultats attendus.
- b) Pour atteindre l'objectif de l'égalité et de l'équité du genre, il est indispensable d'adopter deux approches complémentaires :

- une approche spécifique qui cherche à répondre de manière ciblée les besoins spécifiques des femmes afin d'améliorer leur situation et corriger les inégalités et les discriminations dont elles font l'objet;
- une approche transversale qui prend en compte de façon systématique les rapports de genre dans tous les domaines d'actions, à toutes les étapes et à tous les niveaux.
- c) La mise en œuvre des politiques et programmes de promotion de l'équité du genre nécessite des méthodes, des instruments et des outils spécifiques tels que l'analyse organisationnelle, la collecte des données sexo-spécifiques, l'audit genre, la formation et l'évaluation basées sur le genre. Pour « intégrer les rapports de genre » dans des programmes de développement, des formations sont indispensables. Afin de pouvoir saisir les évolutions des rapports de genre, les analyses à ce sujet doivent se faire avant, pendant et après l'intervention.
- d) Un mécanisme de coordination et une analyse et définition des rôles des parties prenantes sont aussi nécessaires pour l'efficacité des actions à entreprendre.
- e) La sensibilisation doit être permanente et répondre aux besoins spécifiques des groupes cibles notamment des femmes en milieu rural.

Il est crucial de souligner la spécificité contextuelle des réductions d'inégalités possibles et souhaitables, en fonction des aspects socioculturels d'une part et de la volonté des femmes elles-mêmes, d'autre part.

f) La participation et la représentation politique des femmes doit être encouragée dans le cadre des partis politiques et non en dehors. Ainsi un appui à l'organisation et la restructuration des partis doit être envisagée.

En conclusion, la promotion de l'équité du genre commande une vision plus large axée sur la problématique du respect et de la promotion du principe de l'égalité des hommes et des femmes par la mise en place des systèmes nationaux performants à travers des mécanismes légaux, institutionnels et spécifiques à la protection et à la promotion de l'égalité et de l'équité du genre.

3.3 Le programme conjoint:

Le cadre stratégique et d'orientation de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre qui vient d'être adoptée par les autorités nationales définit cinq orientations stratégiques :

- 1. Valorisation des activités économiques à dominance féminine, et une meilleure intégration des femmes dans les autres activités économiques;
- 2. Relèvement du taux de scolarisation et de formation des filles et des femmes en vue d'une parité fille/garçon ;
- 3. Promotion du droit à la santé, et à la santé de la reproduction des femmes ;
- Adoption des Politiques visant une parité Homme/Femmes dans les instances de décision politique, traditionnelle et religieuse;
- 5. Harmonisation et coordination des mécanismes institutionnels de type étatique et non étatique.

Les objectifs stratégiques du projet s'inscrivent dans ce cadre stratégique notamment dans les orientations 1, 4 et 5. Les résultats produits et résultats du projet s'inscrivent dans l'UNDAF 2008-2012 dont un l'effet 2 contient les effets et produits de programme pays suivants :

Effet programme 2.1. Les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits humains et de l'équité de genre sont accessibles et fonctionnels.

Produit 2.1.1. Une politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité de genre est élaborée, adoptée et mise en œuvre ainsi que son plan d'action (UNFPA, UNICEF, PNUD, UNIFEM, OMS)

Produit 2.1.10. Des structures de prise en charge des femmes victimes de violences sont disponibles et utilisées au niveau national et insulaire (UNFPA, UNICEF)

Effet programme 2.2. Les mécanismes de gouvernance démocratique et de dialogue social sont améliorés et fonctionnels.

Produit 2.2.1. Les femmes participent davantage aux instances de prise de décision nationales, insulaires et communautaires (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNIFEM, BM)

Effet programme 2.4. Les capacités en gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles.

Produit 2.4.2. Les politiques, stratégies et programmes de développement intègrent les dimensions droits humains, l'équité de genre et les variables démographiques (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNIFEM, OHCHR) Il concourt à l'atteinte de l'objectif 3 du Millénaire pour le Développement : « l'équité des genres et l'autonomisation des femmes ».

Ainsi, l'appui institutionnel à l'élaboration et à la mise en œuvre des instruments et mécanismes de promotion des droits humains et du genre, la sensibilisation des communautés pour un changement de comportement, le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion pour un soutien actif en faveur de l'égalité des sexes, la formation des acteurs en genre, droits humains et citoyenneté et la vulgarisation des textes en faveur de l'égalité de genre, ainsi que l'appui à la création des activités génératrices des revenus en faveur des femmes sont les principales stratégies d'intervention du projet conjoint.

Ces stratégies seront développées en partenariat avec la Direction nationale de la Promotion du Genre, l'Université des Comores et le Commissariat général au Plan, la Délégation Générale des Droits de l'Homme, les Directions Générales de la Condition de la Femme et des Affaires Sociales des îles autonomes, le Réseau National des Avocats du Genre, les ONG locales, les communautés villageoises et les réseaux de leaders.

Le présent projet sera bâti sur des initiatives appuyées par différentes agences du SNU et des partenaires multilatéraux, tels que :

- L'UNFPA appuie la mise en oeuvre du plan national pour la vulgarisation et l'application du Code de la Famille;
- UNFPA soutient le processus de validation de la Politique nationale de l'Egalité et de l'Equité du Genre.
- Le PNUD a coordonné et appuyé l'élaboration et le lancement du rapport national sur le développement humain 2006 dont le thème est « Genre et développement » ;
- Le PNUD, dans le cadre du Programme Bonne Gouvernance, apporte un appui à la mise en place d'une administration performante et adaptée au nouveau cadre institutionnel et au renforcement des capacités du parlement.
- Le PNUD a appuyé le projet appui à la participation de la femme comorienne à la prise de décisions.
- Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'Union européenne appui un projet sur l'éducation nationale qui inclut un volet de reforme des curricula de l'école primaire et secondaire. Ce projet établira des synergies positives en vue de formaliser au niveau scolaire la sensibilisation en matière d'accès de promotion de l'équité du genre.

Le groupe thématique du SNU sur genre et droits humains a été récemment élargi afin d'associer des personnes ressources de la société civile et des institutions gouvernementales et sera constamment sollicité dans la conception et la mise en œuvre des activités du projet.

Compte tenu du caractère catalyseur du projet, la conception et la mise en œuvre des activités devra se baser sur une consultation et une coordination constante avec les autres partenaires multilatéraux ayant des interventions en cours ou en programme dans le même domaine. En particulier, la collaboration technique d'UNIFEM est nécessaire pour appuyer la mise en place des outils spécifiques d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement et le démarrage du processus de gender budgeting.

Le PNUD Comores servira aussi de liaison entre les structures locales et les organisations nationales chargées de l'exécution, ainsi qu'avec les organisations et institutions d'autres pays de la région ayant déjà développés des expériences de succès dans les domaines clé du projet (Afrique du Sud, Burundi, Ruwanda, Maroc).

5. Matrices des résultats (voir annexe)

Résumé de la matrice des résultats:

Le projet vise à appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique et d'orientation de la Politique Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (PNEEG). Dans ce cadre là, le projet travaillera sur quatre objectifs principaux :

- 1. La politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre est adoptée et mise en œuvre dans un cadre légal et institutionnel amélioré et harmonisé
- Les capacités des femmes marginalisées, des OSC et des autorités publiques en matière d'intégration du genre dans les programmes de développement, de participation politique et de travail en réseaux sont renforcés.
- Des services d'information, de protection et de promotion de l'égalité du genre avec accent particulier sur la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violence sont ouverts et fonctionnels.
- 4. Des lignes de crédit et de bonification d'intérêts destinées à favoriser les financements des projets portés par les femmes entrepreneurs ou par des groupements des femmes au niveau communautaire sont mises en places et sont opérationnelles.

6. Modalités de gestion et de coordination

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale (NEX) par le Ministère des Relations Extérieures, de la Coopération et de la Francophonie, en charge des Comoriens vivant à l'étranger (Mirex). Sa mise en œuvre technique sera assurée par la Direction Nationale de la Promotion du Genre, sise au sein de la Vice-présidence chargée du Ministère de la Solidarité, de la santé, de la Promotion du genre.

L'agence d'exécution demeurera imputable envers les agences du Système des Nations Unies impliquées (PNUD, UNFPA, UNIFEM) pour la production des extrants (outputs) convenus ainsi que pour la gestion financière, incluant la rentabilité (coûts efficacité) des activités du projet. Les Organismes participants au projet apporteront un soutien technique et administratif général et feront le suivi de la mise en œuvre en conformité avec les règles et procédures du SNU, incluant la convocation d'une rencontre tripartite de coordination (SNU, Mirex, Vice-Présidence).

Agence de mise en œuvre. La Direction Nationale de la Promotion du Genre sera l'agence de mise en œuvre du projet et aura la responsabilité principale de l'atteinte des résultats escomptés par ce projet. En

particulier elle sera responsable du démarrage, de la coordination et du suivi des activités du projet, tandis que les Commissariats et Direction de la Condition Féminine au niveau des îles seront responsables pour la mise en œuvre des activités dans leurs aires géographiques.

Comité de pilotage du projet. Le projet sera supervisé par un comité national de pilotage qui aura été constitué dès le début des activités du projet, pour superviser le projet et veiller à son bon déroulement. La composition du comité devra assurer une représentation équitable de chaque île et des institutions concernées par le projet, y inclus les organisations de la société civile et les organismes participants. Ses membres seront identifiés dans la première phase du projet. Le comité de pilotage se réunira tous les semestres pour suivre l'avancement du projet. Lors de sa première réunion, il devra approuver le plan de travail et le plan de suivi et évaluation incluant les indicateurs de résultats qui seront établis au démarrage du projet par l'équipe du projet. Le comité fournira des conseils et un appui dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre.

<u>Directeur du projet.</u> Un directeur national sera nommé par la Vice-présidence chargée du Ministère de la Solidarité, de la santé, de la Promotion du Genre pour superviser et coordonner les activités du projet à réaliser et sera imputable des demandes de décaissement de fonds et de la production des rapports financiers, conformément aux plans de travail et dans le respect des règles et procédures du SNU. Le bureau de pays du PNUD et de l'UNFPA – Union des Comores suivra de près la performance du projet. Le Directeur du projet, qui sera un fonctionnaire de l'État, n'aura droit à aucune rémunération autre que celle octroyée pour son activité principale. Le Directeur supervisera un expert national qui sera recruté conformément aux règles et procédures du SNU et rétribué dans le cadre du projet. Le gouvernement prendra à sa charge les locaux et l'équipement de base nécessaire pour la réussite du projet.

Les agences des Nations Unies aux Comores impliquées dans le projet (PNUD, UNFPA, UNIFEM) serviront aussi de liaison entre les structures locales et les organisations nationales chargées de l'exécution, ainsi qu'avec les organisations et institutions d'autres pays de la région ayant déjà développés des expériences de succès dans les domaines clé du projet. De même, le présent projet fera recours aux compétences nationales et bénéficiera des atouts des organisations de la société civile.

7. Modalités de gestion des fonds

Les agences participantes des Nations Unies ont décidé de combiner deux modalités de gestion, à savoir la parallèle et la groupée. Pour le cas des agences résidentes (PNUD et UNFPA) la modalité choisie est la parallèle, dans ce cas chaque organisme finance ses propres activités parallèlement aux autres organismes participants. Pour le cas de l'UNIFEM-PNUD, la modalité choisie sera la groupée. Dans ce dernier cas, l'agent de gestion, qui aura la responsabilité de gérer le plan de travail commun, sera le PNUD.

Cette modalité de gestion des fonds permet d'assurer une exécution efficace et judicieuse en temps voulu et de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux, les donateurs et le système des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds seront opérées selon les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces, définies dans les plans d'actions du programme pays (CPAP) de chaque organisme participant ou dans d'autres accords sur les transferts de fonds.

Décaissement des fonds. Les intrants seront mis à la disposition du projet selon la modalité du paiement direct. Les bureaux du PNUD et UNFPA verseront les fonds alloués de façon ponctuelle et à la demande du directeur du projet après certification du service rendu. La demande de paiement doit être conforme au plan de travail et au budget du projet. Dans le cas d'activités dont la réalisation ne permet pas le paiement direct, le directeur du projet demandera au PNUD et à l'UNFPA le décaissement du montant nécessaire en présentant le budget correspondant et le programme d'activités et s'engagera à soumettre toutes les pièces justificatives selon les délais fixés. Le non respect du délai fixé pourra compromettre l'attribution d'une tranche suivante de fonds.

8. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats

Les problèmes et risques qui peuvent entraver l'atteinte des résultats sont d'ordre structurel et conjoncturel. Il s'agit de :

- L'existence de pratiques, valeurs et modes d'organisation sociale qui sont facteurs de disparité et d'inégalité entre les genres, en particulier, la prévalence d'une forte tradition qui laisse aux femmes des faibles possibilités pour s'exprimer et s'affirmer.
- Un faible engagement et une connaissance insuffisante sur les droits humains en général et les droits des femmes en particulier. Les femmes demeurent en majorité réticentes à s'engager formellement dans des partis politiques et à se porter candidates. En plus, un nombre très limité de femmes est disposé à s'investir dans la politique et est préparé à conduire leur propre campagne électorale.
- Un environnement légal et réglementaire complexe et une faible prise en compte des préoccupations des hommes et des femmes dans les lois et politiques de développement.
- Un faible taux d'intérêt accordé aux questions de genre : celles ci ne sont pas prises en compte dans le budget national et dans la structure des budgets de fonctionnement et d'investissement des institutions étatiques.
- Une conjoncture politique et institutionnelle peu favorable marquée par l'instabilité des institutions, la marginalisation et le dysfonctionnement des partis politiques et de certaines structures de l'Etat affectant ainsi la réalisation et la pérennisation des activités à entreprendre.

Le projet propose à travers sa mise en oeuvre des mesures devant contribuer à contenir et à limiter les effets de ces risques notamment :

- L'amélioration de l'environnement politique et institutionnel par des actions d'appui, de sensibilisation et de formation :
- La mise à disposition des services de protection et de promotion de l'égalité du genre.
- Les hommes, notamment les dirigeants des partis politiques, les maires, les leaders communautaires et les leaders religieux, seront les cibles d'actions spécifiques de plaidoyer pour encourager leur coopération en surmonter les obstacles actuels à la participation des femmes dans la politique et la gestion des affaires nationaux;
- Les femmes membres des partis politiques bénéficieront d'opportunités de formation destinées à les doter des instruments nécessaires pour faire entendre leur voix (plaidoyer, établissement de réseaux, développement de leadership, prise de parole en public, mobilisation de ressources).
- Les structures existantes pour la promotion du genre seront renforcées : notamment des formations seront organisées au profit des membres des structures gouvernementales et des organisations de la société civile ;
- Les instruments analytiques nécessaires pour le plaidoyer et l'intégration du genre dans les lois et politiques seront mis en place et opérationnels.
- Le cadre juridique sera harmonisé et un appui sera fourni pour son application.
- L'entreprenariat féminin sera soutenu et promu par des mécanismes de financements innovants et pérennes.
- Le rapport national sur le développement humain 2006 « genre et développement humain » servira d'instrument d'analyse sur l'impact des inégalités de genre sur le développement du pays et de plaidoyer pour une participation accrue des femmes dans le développement économique et dans la prise de décision politique.

Le présent projet permettra la mise en œuvre de certains chapitres de la politique nationale de l'égalité et de l'équité du genre. Les initiatives futures dans le cadre du projet conjoint consolideront les acquis obtenus à travers le projet « appui à la participation de la femme comorienne à la prise de

décisions », les réalisations de l'UNFPA et celles des organisations de la société civile et en assureront la durabilité.

En outre, il est opportun de rappeler que le 9^{ème} FED de l'UE est focalisé sur l'appui au processus de décentralisation. La sensibilisation et la formation accrue ainsi que les mécanismes mis en place grâce à ce projet pourront contribuer à développer des activités de soutien et de pérennisation dans le cadre de la coopération européenne.

Finalement, la durabilité sera assurée à travers certains des produits clé du projet, notamment le renforcement des capacités nationales systémiques et institutionnelles de promotion de l'équité du genre et la mise en place des mécanismes durables de financement des activités génératrices des revenus en faveur des femmes.

9. Responsabilité, suivi évaluation et établissement de rapports

L'exécution du projet sera suivie et évaluée par le Comité de pilotage sur la base de rapports semestriels et annuels d'avancement des activités qui seront préparés par le directeur national. Ces rapports seront transmis dans un premier temps aux organismes participants des Nations Unies puis aux partenaires nationaux. Un rapport final sur l'état d'avancement de l'ensemble du projet sera soumis par le directeur national aux sujets sous mentionnés. Le plan annuel de travail et le plan de suivi évaluation serviront d'instruments de programmation, coordination et suivi.

Les agences participantes du SNU réaliseront des visites régulières sur le terrain afin de s'assurer que l'exécution du projet évolue selon les plans. Sur la base des résultats des visites et des rapports, les agences proposeront des actions correctives pour résoudre des problèmes éventuels et formuleront des recommandations sur la façon d'améliorer la qualité des interventions actuelles et futures.

Une enquête finale sera réalisée sur les résultats obtenus comparés aux indicateurs définis au démarrage du projet. L'enquête se focalisera sur la situation socio économique des femmes, sur leur participation aux structures de décision et sur la prise en compte de la dimension genre dans le cadre institutionnel et dans les politiques et programmes de développement.

Tableau 2: Cadre de suivi du programme (CSP)

tats escomptés (effets et iits)	ateurs (avec références de base endrier indicatif)	nsabilités
 La politique nationale promotion de l'égalité et l'équité du genre est adop et mise en œuvre dans cadre légal et institution amélioré et harmonisé 	de he de	Responsabilité de chaque organisme (notamment en cas de résultats partagés)
	- Amélioration de l'indice de participation de la femme (IPF) Base 2008 : à vérifier	
	- Nombre des points focaux genre dans les ministères de l'Union et des lles Base 2008 : à vérifier	

2.	Les capacités des femmes marginalisées, des OSC et des autorités publiques en matière d'intégration du genre dans les programmes de développement, de participation politique et de travail en réseaux sont renforcés.	compétentes en gender mainstreaming et gender budgeting Base 2008 : à vérifier:	
3.	Des services d'information, de protection et de promotion de l'égalité du genre avec accent particulier sur la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violence sont ouverts et fonctionnels.	Nombre de consultations auprès du service d'écoute pour femmes et filles victimes de violence Base 2008 : à vérifier	
4.	Des lignes de crédit et de bonification d'intérêts destinées à favoriser les financements des projets portés par les femmes entrepreneurs ou par des groupements des femmes au niveau communautaire sont mises en places et sont opérationnelles.	Nombre de femmes ayant accès au financement des activités génératrices de revenus Base 2008 : à vérifier	

10. Contexte juridique ou base des relations

Le projet est en droite ligne avec le DSRP, l'UNDAF 2008-2012 et les CPAP (PNUD et UNFPA) signés avec les gouvernements en 2008.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre Plan de travail annuel



Année 2009

Appui à la Mise en oeuvre du Cadre Stratégique d'Orientatation de la Politique Nationale de l'Egalité et de l'Equité du Genre

			Produit 1. La politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre est adoptée et mise en œuvre dans un cadre légal et institutionnel amélioré et harmonisé.					et indicateurs, y compris les objectifs annuels	PRODUITS DU CP ATTENDUS
Total Activité 1,9	Activité 1,9 : Célébréation de la journée internationale de la femme	Total Activité1,7	Activité 1,7:- Promouvoir un dialogue social sur les questions du genre au niveau communautaire en ciblant les acteurs locaux (notables et chefs religieux, partis politiques et les osc)en vue de la désignation des femmes candidates aux prochaines elections	Total Activité 1,2	ministériels	Activité 1,2 : Faire le plaidoyer auprès des autorités pour la nomination des points focaux genre dans tous les départements		Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés	ACTIVITÉS PLANIFIÉES
	X						lerT		CHRO
			×				2eT 3		CHRONOLOGIQUE
						×	3eT 4eT		GIQUE
	CGPG, CN,		CGPG, CN,PNUD,DI DI			CGPG, CN, UNFPA			PARTIE RESPONSABLE
	PNUD		PNUD PNUD PNUD			PNUD	Source des fonds		
	72135 communication services		Atelier de sensibilisation 71625 Déplacements locaux 73405 Location salle 74525 Miscellanous(pause café) 74525 Miscellanous(facilitateur)		Note en conseil	74525 Miscellanous(Réunion de sensibilisation des ministres gouv union)	Description dans le budget		BUDGET PLANIFIE
3 214	3 214	6 551	1 703 811 3 564 474	0	PM		Montant		E
3 535	3 535	7 206	1 873 892 3 920 521	0			Montant +frais de gestion		

		_		CGPG, CN, PNUD	PNUD	71305 Consultant national	4 000	4 400
	Activité 1,10 : - Evaluer les systèmes électoraux et les habitudes de vote des électeurs et électrices en vue d'une meilleure formulation des orientations et mesures en faveur d'une représentation et participation équitable des femmes aux postes électifs.	×						
	Total Activité 1,10						4 000	4 400
total produit 01							13 765	15 141
Produit 2. Capacités des femmes, des OSC et des acteurs publics en matière d'intégration du genre dans les programmes de développement , de participation notitique et de travail en participation notitique et de travail en	Activité 2.1,1:Elaborer des guides d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement.(reporté en 2010)		×	CGPG,CN, RENAG				
réseaux renforcés.	Total Activité 2,1							
	Activité 2.2: Fournir un appui organisationnel et logistique aux Directions nationales et insulaires, et aux OSC	×		PNUD, CN,UNFPA	PNUD	73205 Premises alteration(DNPG)	9486	10 435
	Total Activité 2,2						10 261	11 287
							10 261	11 287
Produit 4 Des lignes de crédit et de bonification d'intérêts destinées à	Activité 3.2 Créer un site internet genre du commissariat .	×		PNUD, CN	PNUD	72140 Information technologies svces	3 000	3 300
favoriser les financements des projets	Total Activité 3,2						3 000	3 300
portes par les rennnes enueprenturs ou par des groupements des femmes au niveau communautaire sont mises en places et sont opérationnnelles.	Activité 3.3 Organiser des campagnes médiatiques de sensibilisation et d'information qui valorisent l'image et l'apport des femmes, leur participation à la responsabilité et à la prise de	×		SNU, CGPC RENAG	PNUD PNUD PNUD	71305 Consultant national 71610 Local travel 71620 DSA local 74205 reproduction audiovisuelle	3 000 216 426 1 900	3 300 238 469 2 090
	Total Activité 3,3						5 542	960 9
							8 542	9 396
	Activité 4.1- Réaliser une étude de faisabilité et une note méthodologique pour la mise en place des lignes de crédit destinées à			CGPC	PNUD	71305 2 Consultants nationaux	4 000	4 400

137 046	124 586				4		1		Grand total	
95 722	87 018									
3 776	3 432								Total Activité 0.3	
259	235	74525 Miscellanous	PNUD							
194	176	72505 fourniture	PNUD	COPG, PROJET	>			>		
1 941	1 765	71620 DSA LOCAL	PNUD	CONC DROIFT	<			<	Activité 0. 3- comité directeur	
1 381	1 256	71610 déplacement interile	PNUD							
91 947	83 586								Total Activité 0.1	
1 276	1 160	74525 Miscellanous	PNUD							
825	750	73400 Entretien équipement	PNUD							
825	750	73300Entretien informatique	PNUD							
424	385	72815 Matériel informatique	PNUD							
2 750	2 500	72805 Matériel informatique	PNUD							
5 170	4 700	72215 véhicule(carburant)	PNUD						•	
178	162	72405 communication eqauipment	PNUD						Activité 0.1- gestion des activités	
1 472	1 338	72420 communication	PNUD							
27 985	25 441	72215 véhicule	PNUD							
880	800	72505 Supplies	PNUD							
1 980	1 800	72210 Photocopieur	PNUD							
2 750	2 500	72220 Mobilier de bureau	PNUD							suivi des activités
45 432	41 300	71405 Service contract individual	PNUD	PROJET	×	×	×	×		Produit 0 Coordination, gestion et
5 500	5 000									
5 500	5 000								Total Activité 4,1	
1 100	1 000	74525 Miscellanous (Réunion de restitution)	PNUD						groupement des femmes entrepreneurs	
				CN	X				femmes entrepreneurs ou par	

3	
20	
DES	
COM	
ORE	
S	

Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre Plan de travail annuel

Système des Nations Unies

Année 2009

Appui à la Mise en oeuvre du Cadre Stratégique d'Orientatation de la Politique Nationale de l'Egalité et de l'Equité du Genre

Total produit 2							travail en réseaux renforcés.	participation politique et de	de développement, de	publics en matière d'intégration	Produit 2. Capacités des femmes, des OSC et des acteurs		# 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	et indicateurs, y compris les objectifs annuels		ATTENDUS	
	Total Activité 2,2	Directions nationales et insulaires,et aux OSC	Activité 2.2: Fournir un appui			Total Activité 2,1			COIIIIIIIIIICAUOII.	candidatesn sur la technique de	Activité 2.1,2 :former les femmes			seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP	Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui		ACTIVITÉS PLANIFIÉES
													lerT			CHRO	
		×	·										2eT 3eT			NOLOC	CADRE
													T 4eT			HOUE	
		FPA	CN,UN	PNUD, UNIFEM												SABLE SABLE	PARTIE
		UNIFEM		UNIFEM	UNIFEM		UNIFEM	UNIFEM	UNIFEM	UNIFEM	UNIFEM		Source des fonds			CHRONOLOGIQUE RESPON PLANIFIE SABLE	BUDGET
		72505 fourniture de bureau		73205 Premises alteration(RENAG)	71405 contractual service		73105 Location salle	71625 Déplacements locaux	71620 DSA facilitateur	71610 Déplacement interile	74525 Miscellanous(pause café+ Déjeuner+facilitation)		Description dans le budget				
22 683,54	19 033,54	1 438,95		3 000,00	14 594,59	3 650,00	147,06	794,12	352,94	220,59	2 135,29		Montant				
23 395	19 634	1 482		3 090	15 062	3 760	151	794	353	221	2 241		Montant compris frais de gestion				

unifem

32 010,00								TOTAL
4 826,45								Total produit 0
4 054,05						ivité 0.2	Total Activité 0.2	
71635 Location véhicule 540,54	UNIFEM 7							
71620 DSA Local 2 702,70	UNIFEM 71					Activité 0. 2- Mission de suivi et de	Activité 0.	
71610 déplacements interile 810,81	UNIFEM 7	CGPG,	×	×				
772,40						ivité 0.1	Total Activité 0.1	
	UNIFEM					Activité 0. 1- coordination et gestion des activités		gestion et suivi des activites
74525 Miscellanous 772,40	74		×	×	×	×	2	Produit 0 Coordination,
4 500,00								Total produit 4
4 500,00						ivité 4,2	Total Activité 4,2	
74525 Miscellanous(participation à des réunions) 4 500,00	UNIFEM 74						tes	financements des projets portes par les femmes entrepreneurs ou
	11.	T,PNUD						destinées à favoriser les
			-		-	Activity 1-2-1 Company		Flount 4 Des liglies de cleuit

UNION DES COMORES									
Vice Présidence,									
Chargée du Ministère de la Commissariat Génér	Chargée du Ministère de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre	u <i>Genre</i> lu Genre	556					Système des Nations Unies	
Plan de travail annuel	uel								
							Année 2009	9	
	Appui à la Mise en oeuvre du Cadre Stratégique d'Orientatation de la Politique Nation	égique d'C)rienta	tation	de la l	Politique Natio	ale	de l'Egalité et de l'Equité du Genre	
PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES Dresser la liste de toutes les activités, y compris	CADRE CHRONOLOGIQUE	CADRE	GIQUI		PARTIE RESPONSAB		BUDGET PLANIFIÉ	
et indicateurs, y compris les objectifs annuels	de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés								
		lerT 2	2eT :	3eT 4	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
	Activité 1,1,1 Organiser 3 ateliers régionaux de vulgarisation de la PNEEG		×			CN,CGPG	UNFPA	71600 voyage Anjouan et Mohéli	2 475,82
mise en œuvre dans un cadre légal et institutionnel amélioré et						UNFPA	UNFPA	74525 Miscellanous (Pause café)	810,81
harmonisé.						DI	UNFPA	73405 location salle	394,74
							UNFPA	74210 Reprouction documents	PM
	Activité 1,1,2 Organiser des émissions radiotélévisées de vulgarisation de la PNEEG		×				UNFPA	74205 Audio visuel production	2 027,03
	Total Activité 1,1								5 708,39
	Activité 1, 3,1 : Edition, production, multiplication du		×			CGPG, CN	UNFPA	7A240 Edition production multiplication du	
	doc de la PNEEG en 800 exemplaires					UNFPA		doc de la PNEEG en 800 exemplaires	8 000,00
	Activité1,3,2 : Organiser un atelier national de		×			CGPG, CN,	UNFPA		
	vulgarisation et de lancement officiel de la PNEEG				_	UNFPA		71610 Voyage interile	696,71

500,00	74525 Miscellanous (atelier de validation)	UNFPA				
2,000,00	TIOO OTIONIAII, HAWITA (HIDA)	CHILD	CGPG, CN,UNFPA		elatifs à la lutte le genre	Activité 1,6,2: - Elaborer les textes relatifs à la lutte contre la violence basée sur le genre
2	71305 Consultant national (1 mole)	INEDA		×		
PM			CGPG, CN,	×	des textes	Activité 1,6,1: -Plaider pour l'adoption des textes d'application du code de la famille
1 500,00						Total Activité1, 5
1 500,00	74525 Miscellanous(Réunion officielle)	UNFPA	SNU, CN,GOUV	×	te mobilisation e la PNEEG	Activité 1,5 : - Organiser une réunion de mobilisation des ressources pour le financement de la PNEEG
15 548,40						Total Activité 1,4
450,00	72505 Fournitures	UNFPA				
202,70	73410 Location véhicule	UNFPA			ire et secteurs	mécanismes institutionnels; - Genre et secteurs
405,41	73405 Location salle	UNFPA		×	tion; -Genre et	suivants: -Genre, droits et participation; -Genre et
1 500,00	74210 Reproduction documents	UNFPA			s plans sectoriels	Activité 1,4,2 Atelier d'adoption des plans sectoriels
608,11	71625 Déplacements locaux	UNFPA				
1 431,08	71610 Déplacements inter iles	UNFPA	CGPG,CN			
3 891,89	71620 DSA local	UNFPA				
2 190,79	74525 Miscellanous (resto+ divers)	UNFPA	UNFPA			
473,68	71620 DSA local	UNFPA			et mécanismes urs sociaux.	Genre, droits et participation; -Genre et mécanismes institutionnels: - Genre et secteurs sociaux.
394,74	71610 Déplacements interiles(pour consultants)	UNFPA		×	sectoriels de mise steurs suivants: -	Activité 1,4,1:Elaboration des plans sectoriels de mise en œuvre de la PNEEG dans les secteurs suivants:
4 000,00	71305 deux consultants nationaux (1mois)	UNFPA				
10 644,08						Total Activité 1,3
1 000,00	74525 Miscellanous (Atelier National de lancement officiel de la PNEEG)	UNFPA				
947,37	71620 DSA des participants des iles	UNFPA				

44 092,48						TOTAL
7 110,53						Total produit 3
1 400,00					Total Activité 3,3	
200,00	71610 voyage interile	unfpa				
		8	SNU,		l'image et l'apport des femmes, leur participation à la responsabilité et à la prise de décisions	
1 200,00	71305 Contrat de service (formation des journalistes)	unfpa			Activité 3.3 Organiser des campagnes médiatiques de sensibilisation et d'information qui valorisent	
5 710,53					Total Activité 3,1	
1 315,79	71620 DSA local	UNFPA	UNFPA			Produit 3.Des services de protection et de promotion de du genre avec accent particulier sur la prévention et la prise en charge Des
394,74	71610 déplacement interiles	UNFPA	PNUD	×	Activité 3.1 Réaliser une étude pour la mise en place des centres d'écoute et de prise en charge juridique et médicale des femmes et jeunes victimes de violence dans la perspective de capitaliserser les acquis des centres d'écoute appuyés par l'UNICEF	
4 000,00	71305 2 consultatnts nationaux (1mois)	UNFPA	CGPG,			
36 981,96						Total produit 1
1 081,08					Total Activité 1,9	
135,14	73210 Location équipement	UNFPA				
945,95	72135 communication services	UNFPA				
2 500,00					Total Activité 1,6	

unfpa

44 092,48

86 600,00